

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : MASLACH Nicolas
 Adresse : N° 803 Rue Résidence les Acacias, Anse Marcel
 Commune Saint Martin
 Code postal 97150
 Nature des activités : ... Association (ONG) de gestion d'espaces naturels ; Police de l'environnement, aménagement, suivis scientifiques, sensibilisation
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun		Quantité	Description (1)
B1	M. nocaeangliae Baleine à bosse	30	Adultes non-accompagné de jeune, non-identifiés antérieurement et hors activité socialisation
B2	P. macrocephalus Grand Cachalot	indéterminé	Approche et photographie uniquement, dans le même cadre que pour M. novaeangliae
B3	T. truncatus Grand dauphin	indéterminé	Approche et photographie uniquement, dans le même cadre que pour M. novaeangliae
B4			
B5			

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : 4ème campagne du programme MEGARA pour la connaissance des populations migratrices de mammifères marins dans les eaux des îles du Nord...
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser : Arbalète à biopsie et canon à air comprimé pour pose de balises

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : Embarcation mautorisée (<10m) pour approches
... appareils de prise de vue pour la photo/D

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Des référents scientifiques experts de ces animaux encadrent le programme ...

Formation continue en biologie animale Préciser : Le personnel non-biologiste est formé aux approches et aux biopsies ...

Autre formation Préciser : Les pilotes sont titulaires de titres de navigation nécessaires ...

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Les observations et prises de biopsies auront lieu de Mars à Juin 2018, la pose de balises se fera d'Avril à Mai 2018
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : ZEE de Saint Martin et de Saint-Barthelemy, avec extension à la ZEE d'Anguilla sous couvert d'autorisations

Départements :

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Un protocole standard scientifiquement établi et validé par le AGOA sera mis en oeuvre pour limiter l'impact des opérations, les données produites seront exploitées pour une meilleure conservation et valorisation des espèces cibles (cf. Annexe technique jointe).

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Une annexe technique en complément de ce CERFA établit le bilan des actions antérieures. Ce bilan sera repris et enrichi au sein du rapport final de réalisation du programme.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un compte rendu sur le déroulement des opérations en mer et présentant les premiers résultats synthétique du programme sera adressé à l'autorité concernée, ainsi qu'à AGOA. Les résultats produits seront diffusés et les données seront publiques après valorisation par les experts scientifiques associés. Les articles découlant de ces résultats seront également diffusés.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ... Saint Martin
le 18/01/2018
Votre signature

RESERVE NATURELLE NATIONALE
de SAINT MARTIN
803 Les ACACIAS ANSE MARCEL
97150 SAINT MARTIN
TEL 29 09 72 FAX 29 09 74